

LEVEST	SECURITE ET ENVIRONNEMENT	Date d'émission : 21/09/2021
		Date de révision : 23/09/2021
	FICHE DE SECURITE	VERSION : 1
		Page 1 sur 7

LIMONADE AGRUMES - E liquide 0mg/ml
--

I. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : Limonade Agrumes - E Liquide à 0mg/ml de nicotine
Fournisseur : LEVEST
Marque : Roykin
Téléphone : +33 (0)1 48 15 01 45

Mail : info@levest.fr

Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.
Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

Autres numéros d'appel d'urgence : 112

II. IDENTIFICATION DES DANGERS

1) Qualification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2) Eléments d'étiquetages conformément directive 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations

Mention d'avertissement :

Non concerné

Etiquetage additionnel

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

Non concerné

Conseils de prudence – Prévention :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

Conseils de prudence – Intervention :

/

Conseils de prudence – Stockage :

/



LEVEST	SECURITE ET ENVIRONNEMENT	Date d'émission : 21/09/2021
		Date de révision : 23/09/2021
	FICHE DE SECURITE	VERSION : 1
		Page 2 sur 7

Conseils de prudence – Elimination :

P501 Eliminer le contenu/récipient dans un centre d'élimination conforme à la réglementation locale.

Autres dangers

Aucune donnée n'est disponible.

III. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Mélange

Composition :

Non concerné

(Texte complet des phrases H : Voir la section 16)

Informations sur les composants :

Aucune donnée n'est disponible

Autres données

Texte intégral des phrases H : Voir la section 16.

IV. PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

- **Description des premiers secours :**

Contact avec les yeux

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Ingestion

Ne rien faire absorber par la bouche. En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin. Garder au repos pour juger l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. NE PAS faire vomir. Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.

Inhalation

En cas d'inhalation excessive, transporter la personne hors de la zone contaminée. Appelez immédiatement un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin.

Contact avec la peau

En cas de réaction allergique, consulter un médecin.

- **Principaux symptômes et effets aigus et différés :**

Une exposition répétée ou prolongée peut causer Sensation de brûlure, nausée, vomissement, convulsions, douleur abdominale, diarrhée, maux de tête, transpiration, faiblesse, vertiges, confusion, rougeur, douleur.

A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune donnée n'est disponible.

V. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :
- eau pulvérisée ou brouillard d'eau



CALUMETTE

LEVEST	SECURITE ET ENVIRONNEMENT	Date d'émission : 21/09/2021
		Date de révision : 23/09/2021
	FICHE DE SECURITE	VERSION : 1
		Page 3 sur 7

- mousse
- poudres polyvalentes ABC
- poudres BC
- dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :
- jet d'eau.

Dangers particuliers résultants de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.
Ne pas respirer les fumées.
En cas d'incendie, peut se former :
- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

Conseils aux pompiers

Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

VI. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**Précautions individuelles
Pour les non-secouristes**

Se référer aux mesures de protections énumérées dans les rubriques 7 et 8.
A cause des solvants organiques contenus dans le mélange, éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriées (Se référer à la section 8).

Précaution pour l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermicule, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).
Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Méthode de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

Référence à d'autres sections

Aucune donnée n'est disponible.

VII. MANIPULATION ET STOCKAGE

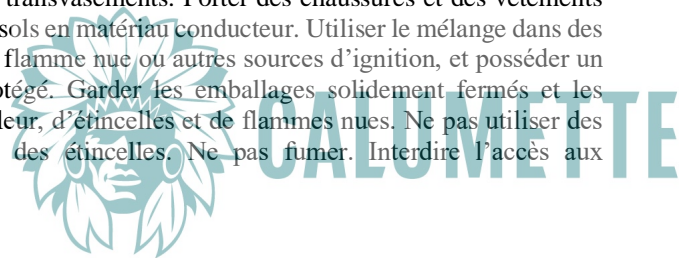
Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

Manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Prévention des incendies

Manipuler dans des zones bien ventilées. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Éviter l'accumulation des charges électrostatiques avec des branchements sur la terre. Le mélange peut se charger électrostatiquement : mettre toujours à la terre lors des transvasements. Porter des chaussures et des vêtements antistatiques et réaliser les sols en matériau conducteur. Utiliser le mélange dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé. Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne pas fumer. Interdire l'accès aux personnes non autorisées.



LEVEST	SECURITE ET ENVIRONNEMENT	Date d'émission : 21/09/2021
		Date de révision : 23/09/2021
	FICHE DE SECURITE	VERSION : 1
		Page 4 sur 7

Équipements et procédures

Pour la protection individuelle, voir paragraphe 8. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Interdictions

Il est interdit de manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

Stockage

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver à l'écart de toute source d'ignition, ne pas fumer. Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Le sol des locaux sera imperméable et formera une cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, les liquides ne puissent se répandre au dehors.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine

VIII. CONTROLE DE L'EXPOSITION ET DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Non concerné

Contrôles techniques appropriés

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection.

Protection des mains

Gants de protection.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

En cas d'utilisation en mélange avec d'autres substances, et dans des conditions qui diffèrent de la norme EN 374, contacter le fournisseur des gants homologués CE.

Protection respiratoire

Non requis pour une utilisation normale.

IX. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique

Liquide Visqueux

Couleur :

Incolore

Odeur :

Fruitée

pH de la substance/mélange

ND

la mesure du pH est impossible

ND

Point/intervalle d'ébullition

ND

Intervalle de point éclair

ND

Point éclair en °C (cuve fermée)

> 100°C

Pression de vapeur

ND

Densité à 20°C

1.15 (± 0.05)

Hydrosolubilité

ND

Point/intervalle de fusion

ND

Point/intervalle d'auto-inflammation

ND

Point/intervalle de décomposition

ND

Teneur en solvants :

Monopropylène glycol ≤ 50%

Glycérine végétale ≤ 50%



CALUMETTE

LEVEST	SECURITE ET ENVIRONNEMENT	Date d'émission : 21/09/2021
		Date de révision : 23/09/2021
	FICHE DE SECURITE	VERSION : 1
		Page 5 sur 7

X. STABILITE ET REACTIVITE

Réactivité	Aucune donnée n'est disponible.
Stabilité chimique	Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.
Réactions dangereuses	Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que le monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.
Conditions à éviter	Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (bruleurs, arcs électriques, fours...) sera banni des locaux. Éviter : l'accumulation de charges électrostatiques, l'échauffement, la chaleur, des flammes et surfaces chaudes.
Décomposition dangereuse	La décomposition thermique peut dégager/former : du monoxyde de carbone (CO) et du dioxyde de carbone (CO2).

XI. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques Substances

Corrosion cutanée/ irritation cutanée	Donnée non disponible
Lésions oculaires graves/ irritation oculaire	Donnée non disponible
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Donnée non disponible
Mutagénicité	Donnée non disponible
Cancérogénicité	Donnée non disponible
Toxicité pour la reproduction	La nicotine cause des risques de malformation du fœtus.

Effets potentiels sur la santé

Inhalation	Peut être nocif par inhalation. Peut irriter le système respiratoire.
Ingestion	Peut être mortel en cas d'absorption par la peau.
Peau	Peut provoquer une irritation de la peau.
Yeux	Peut provoquer une irritation des yeux.

Monographie(s) du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) :

/

Substances décrites dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut national de recherche et de sécurité) :

Signes et symptômes d'une exposition

A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

Information supplémentaire

XII. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles



LEVEST	SECURITE ET ENVIRONNEMENT	Date d'émission : 21/09/2021
		Date de révision : 23/09/2021
	FICHE DE SECURITE	VERSION : 1
		Page 6 sur 7

Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

XIII. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Produit

Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés

Eliminer comme produit non utilisé.

XIV. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport

Numéro ONU

-

Désignation officielle de transport de l'ONU

-

Classe(s) de danger pour le transport

-

Groupe d'emballage

-

Dangers pour l'environnement

-

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

XV. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES/COMPLEMENTAIRES

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2018/1480 (ATP 13)

- Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

- Dispositions particulières :



CALUMETTE

LEVEST	SECURITE ET ENVIRONNEMENT	Date d'émission : 21/09/2021
		Date de révision : 23/09/2021
	FICHE DE SECURITE	VERSION : 1
		Page 7 sur 7

Aucune donnée n'est disponible.

Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

XI. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche complète les notices d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Libellé des phrases H, EUH :

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par voie cutanée
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
P101	En cas de consultation d'un
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION : APPELER UN CENTRE ANTI-POISON ou un médecin
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

Abréviations :

ADR :	Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses pour la Route.
IMDG :	International Maritime Dangerous Goods.
IATA :	International Air Transport Association.
OACI :	Organisation de l'Aviation Civile Internationale.
RID:	Regulations concerning the International carriage of Dangerous good by rail.
WGK :	Wassergefahrdungsklasse (Water Hazard Class).
ND:	Non déterminé.
Acute Tox. 3 (oral)	Toxique en cas d'ingestion.
Acute Tox. 1 (dermal)	Mortel par voie cutanée
Aquatic Chronic 2	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Dgr	Danger
GHS06	Toxicité aiguë
GHS07	Danger pour la santé humaine/ danger pour la couche d'ozone
GHS09	Dangereux pour l'environnement

